



PARQUET CONTRECOLLÉ

Un parquet contrecollé est un système de parquet en bois multicouche constitué d'une couche supérieure en bois massif d'au moins 2,5 mm d'épaisseur et d'une ou plusieurs couches supplémentaires servant d'âme ou de support contenant au moins 75 % en masse de bois et/ou de matériau ligneux.

Une lame de parquet est un élément en bois avec un parement plat, ayant une épaisseur régulière et un profil constant, destiné à former un ouvrage de parquet par assemblage avec d'autres éléments similaires.



CHÊNE

DOMAINES D'UTILISATION

Le parquet contrecollé doit être posé dans des locaux secs. Il peut être :

- > à usage domestique résidentiel
- > à usage commercial ou public

En prenant en considération certaines exigences (résistance à l'eau et aux champignons), certains parquets adaptés à un milieu humide peuvent être posés dans des cuisines et salles de bains.

Les parquets contrecollés peuvent être employés en neuf, sur chape ciment ou solivage bois mais aussi en rénovation pour remplacer ou recouvrir un revêtement de sol existant.

ESSENCES

Résineux : pins, douglas, sapin, épicéa, mélèze

Feuillus : chêne, châtaignier, hêtre, frêne, noyer, robinier...

Les lames de parquet contrecollé dont le parement bois est traité à haute température doivent être fabriquées conformément à la norme NF EN 13489 avec un traitement à haute température inférieur à 200°C pour le parement.

SECTIONS DISPONIBLES

En moyenne, l'épaisseur totale d'un parquet contrecollé est comprise entre **14 mm et 30 mm**.

Les parquets contrecollés comportent un parement en bois massif de plus de 2,5 mm. La couche d'usure est le plus souvent proportionnelle à l'épaisseur du parquet.

> **Couche d'usure/parement** : Il s'agit de la couche visible une fois que le parquet est posé.

> **Type de lames** :

- Mono lame : le parement est composé d'une seule pièce de bois massif
- Multi lames : le parement est composé de plusieurs lamelles de bois massif juxtaposées sur une même âme/support.

> **Longueur des lames** : longueur fixe ou multi longueur

PRÉSENTATION

Les lames de parquet contrecollé sont généralement conçues pour être assemblées par rainure et languette ou autre système d'emboîtement sur les 4 côtés.

Le parquet contrecollé, également appelé parquet multicouche, est composé de 3 épaisseurs : une première couche en bois massif d'épaisseur 2,5 mm minimum appelée parement ou couche d'usure, une couche intermédiaire appelée âme et une couche inférieure appelée contreparement. Deux techniques de pose peuvent convenir à un parquet contrecollé : flottante ou collée.

La pose collée relève du **DTU 51.2** et la pose flottante du **DTU 51.11**.

CHOIX D'ASPECT

L'aspect du parquet est principalement influencé par l'essence, le classement et le décor.

Un système de classement avec trois classes d'aspect est défini et désigné par ○, △ et □. Ces classes sont basées sur la prise en compte des singularités et des altérations biologiques pour le parement. Un classement appelé « Classe libre » est basé sur ces principes. La norme NF EN 13 489 dédiée aux parquets contrecollés définit ces règles.

• **Chanfrein** : Les lames peuvent être avec ou sans chanfrein.

• **Motifs/décors courants de pose** : Pour des raisons esthétiques, les lames de parquet peuvent être positionnées selon une configuration particulière. Le motif choisi permet alors de définir l'ordonnement des lames : à l'anglaise, à coupe de pierre, à bâton rompu...

HUMIDITÉ DES BOIS

La teneur en humidité des lames de parquet contrecollé doit être comprise entre 5 % et 9 % au moment de la première livraison du produit.

PERFORMANCES

Les caractéristiques des parquets varient selon l'essence et l'épaisseur du parement. Il convient de choisir un parquet en fonction de son usage et du degré de résistance attendu.

Les caractéristiques de lames de parquet contrecollé sont définies dans la norme NF EN 13 489.

• **Classement d'usage** : Les principales caractéristiques de ce classement sont :

- > le poinçonnement (dureté de l'essence, couche d'usure)
- > le type d'usage (domestique, commercial et industriel)
- > la fréquence de passage pour la destination (de modérée à très élevée)
- > Pour faciliter le choix, des pictogrammes sont apposés sur les parquets contrecollés afin d'informer le consommateur de la classe d'usage

Un autre classement d'usage des revêtements de sol est donné par le classement UPEC, établi sous le contrôle du CSTB.

• **Durabilité** : La durabilité biologique des lames de parquet est obtenue par la durabilité naturelle de l'essence choisie ou, lorsque c'est nécessaire, par un traitement approprié.

• **Dureté** : La dureté caractérise la résistance au poinçonnement de la couche de parement du parquet contrecollé.

Pour les essences françaises, il existe 3 classes de dureté : A (sapin-épicéa), B (châtaignier, pin maritime, noyer), C (chêne, frêne, hêtre).

• **Qualité de l'air intérieur** : Les essais, réalisés dans le cadre de la réglementation sur l'étiquetage des Composés Organiques Volatils, confirment que la plupart des parquets français ne révèlent qu'une quantité infime de formaldéhydes émise plus précisément par les joints de colle.

• **Finition** : Le parquet peut être brut, raboté ou brossé et recevoir une finition de type vernis, huile ou cire. Les finitions peuvent être appliquées en usine ou sur chantier.

• **Rénovation** : La couche supérieure en fonction de l'épaisseur du parement donne la possibilité de rénover le parquet et de prolonger ainsi sa durée de vie. Chaque rénovation permet de maintenir l'aptitude à l'usage pour un cycle supplémentaire.

SERVICES APPORTÉS

Les fabricants français peuvent réaliser des opérations complémentaires sur le produit :

- > Traitements : trempage, traitement THT
- > Finitions : brut, brossé, huilé, verni, ciré

De plus, les fabricants français apportent :

- > La garantie qualité des produits fabriqués en bois français
- > Un procédé industriel maîtrisé
- > Un marquage CE des produits conformément à la norme NF EN 14 342
- > Des conseils techniques et un suivi personnalisé

POUR ALLER PLUS LOIN...

Consultez les fiches pratiques éditées par la FNB, disponibles sur www.preferez-le-bois-francais.fr

FICHE PRODUIT N°11

Les parquets

FICHE COMPRENDRE N°16

Le marquage CE

FICHE COMPRENDRE N°18

L'environnement

et le matériau bois

ATOUS PRODUIT

+ Produit chaleureux et authentique, résistant et facile d'entretien

+ Large variété de teintes et d'essences disponibles

+ Grande stabilité dimensionnelle, s'adapte à tous les intérieurs

+ Traçabilité optimale du produit : bois récolté, scié et transformé en France

+ Bois provenant de forêts gérées durablement